

## Sanction disciplinaire d'un agent contractuel

### Références :

Décret n° 88-145 du 15 février 1988, notamment l'article 36-1

Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016, notamment l'article 20

### Rappel :

Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux agents contractuels sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion temporaire des fonctions avec retenue de traitement pour une durée maximale de 6 mois pour les agents recrutés en CDD ou d'un an pour les agents en CDI
- Le licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement

Toute décision individuelle relative aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonction d'une durée maximale de 3 jours, est soumise à consultation de la commission consultative paritaire prévue à l'article L 532-11 du code général de la fonction publique. La décision prononçant une sanction disciplinaire doit être motivée.

### Collectivité :

Collectivité et coordonnées : \_\_\_\_\_

Personne en charge du dossier : \_\_\_\_\_

### Sanction :

Exclusion temporaire de fonctions supérieure à 3 jours. Nombre de jours d'exclusion souhaités : \_\_\_\_\_

Licenciement sans préavis ni indemnités Date d'effet souhaitée : \_\_\_\_\_

### Identité de l'agent :

Nom et Prénom de l'agent : \_\_\_\_\_

Type de contrat :  CDD Dates du dernier contrat : \_\_\_\_\_

Si renouvellement, date de début du contrat initial : \_\_\_\_\_

CDI Date de recrutement : \_\_\_\_\_

Article de recrutement (articles L 332-8 à L 332-14 du CGFP) : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Temps de travail : \_\_\_\_\_

Intitulé des fonctions exercées : \_\_\_\_\_

### Information de l'agent :

L'agent a été informé :  de la décision envisagée  de la saisine de la CCP

des droits à communication de son dossier individuel, du rapport disciplinaire et de son droit à être assisté par une personne de son choix

Fait à

Le  
Signature de l'autorité,

### Pièces justificatives à joindre à la demande : **A défaut le dossier ne pourra pas être présenté à la séance**

- ✓ Rapport circonstancié de l'autorité territoriale (*indiquer les faits reprochés, les circonstances,...*)
- ✓ Contrat de travail
- ✓ Courrier d'information de l'agent
- ✓ Tout autre document que l'autorité juge utile